ARGENTINE

ADRIÁN GOLDIN Université de San Andres et Université de Buenos Aires

En matière professionnelle, l'attention durant ce semestre s'est portée fondamentalement sur le domaine des relations entre le gouvernement de la Présidente Kirchner et la centrale syndicale historique (la *Confederación General del Trabajo de la República Argentina – CGT*). Le secrétaire général de la Confédération Générale du Travail, Hugo Moyano, a pris ses distances avec le gouvernement avec lequel il maintenait jusqu'à ces jours-ci une relation étroite de compromis, prétendant que ce dernier ne répondait pas à ses revendications : actualisation du minimum non-imposable pour le payement de l'impôt sur les revenus, augmentation des allocations familiales et restitution des ressources du système des œuvres sociales syndicales – organismes de prestation de service de soins médicaux et pharmaceutiques pour les travailleurs, gérés par les syndicats reconnus – que le gouvernement aurait retenues.

Il en découle une fracture au sein de la centrale syndicale qui se scinde en au moins deux fractions distinctes dont le rattachement à l'une ou l'autre fraction ne répond à aucune autre logique que celle de la proximité ou de la distance vis-à-vis du gouvernement. Se retrouve donc, d'un côté, le camp du secrétaire général de la *CGT*, et de l'autre, un regroupement de syndicats qui proclament leur adhésion au gouvernement national et de ce fait leur reconnaissance du leadership de la Présidente Kirchner. Un conflit juridique et politique reste donc ouvert, dont le sujet est de savoir laquelle des deux fractions dispose di droit de diriger la centrale syndicale historique ; conflit dont la résolution ne peut être envisagée à court terme, à moins qu'une forme d'accord soit trouvée.

L'importance politique de cette fracture réside dans le fait que le gouvernement, qui pouvait jusqu'à présent compter sur l'accompagnement complaisant de la majeure partie du spectre syndical, et qui contrôlait de cette façon, au moins jusqu'à un certain point, les processus de la négociation et du conflit, doit aujourd'hui affronter un secteur syndical qui se proclame ouvertement en opposition. Dorénavant, le suivi de ces processus sera probablement moins simple – davantage source de conflit – pour le gouvernement. Ce dernier peut, de plus, rencontrer dans cette fracture un obstacle pour le développement de son projet politique : la centrale syndicale conduite par Hugo Moyano a déjà anticipé son rejet de la volonté du parti politique au pouvoir de mettre en place une réforme de la Constitution Nationale qui – malgré les affirmations selon

lesquelles elle a pour objectif d'introduire des changements substantifs au niveau des droits – ne paraît pas poursuivre d'autre but final que de permettre la réélection de la Présidente.

Pendant ce temps, se déroule le processus de négociation collective qui, entraînée entre autre par le phénomène inflationniste proche des 25% annuels, a pour objectif principal la mise en place des ajustements de salaire, qu'impose un phénomène comme celui que l'on a rappelé. Il s'agit d'une négociation appauvrie quant à son contenu, puisque, étant soumise à l'urgence de la recomposition des salaires, elle ne prend pratiquement pas en charge le traitement des conditions de travail restantes. Avec pour objectif la modération du processus inflationniste, le gouvernement a essayé de faire pression sur les acteurs collectifs pour éviter que les augmentations de salaire ne dépassent certains niveaux fixés dans un premier temps autours de 18% ; seuls quelques syndicats ont accepté de fixer les limites à ce niveau-là, alors que la plus grande partie a accepté des augmentations de l'ordre de 24 ou 25%, voire dans certains cas, encore supérieures. En réalité, ce dernier pourcentage coïncide avec un niveau cumulatif de l'augmentation du salaire minimum vital qui, avec le vote favorable du représentant du gouvernement, a été établi au mois d'août par le Conseil du salaire minimum vital et qui atteindra 2 875 pesos argentins à partir de février 2013 (soit environ 464€ au taux de change actuel). Illustrant cette fracture syndicale dans le cadre du salaire minimum vital, il est important de signaler que le secteur syndical mené par Hugo Moyano a refusé d'intégrer à cette occasion le Conseil du salaire minimum vital, de sorte que la représentation syndicale fut intégralement exercée par le secteur le plus proche du gouvernement.

Finalement, il faut indiquer que le chômage a virtuellement stagné cette dernière année : au deuxième trimestre 2012, il a atteint 7,2%, à peine 0,1% de moins que celui enregistré au même semestre de l'année précédente. Le sous-emploi en revanche – désignant le nombre de salariés qui ne parviennent pas à travailler 35 heures par semaine et qui désirent travailler plus – a augmenté de 1% (de 8,4% à 9,4%) entre le deuxième trimestre de l'année précédente et le deuxième trimestre de l'année en cours ; ce qui implique une relative précarisation d'environ 400 000 salariés. Le secteur informel enregistre, à son tour, un taux de 34,5%, se révélant être irréductible à ce niveau tellement élevé.